



Allocution de

Crystel Graf
Conseillère d'Etat
Cheffe
du Département de la
formation,
de la digitalisation
et des sports

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS

Samedi 5 novembre 2022

Neuchâtel

Madame la conseillère fédérale émérite,

Madame la présidente du Grand Conseil (selon présence au moment du discours),

Messieurs les conseillers nationaux,

Monsieur le président du Conseil de l'Université,

Monsieur le recteur,

Madame la vice-rectrice,

Messieurs les vice-recteurs,

Mesdames et Messieurs les doyens, vice-doyens et vice-doyennes,

Mesdames et Messieurs les représentants et représentantes des autorités fédérales, cantonales et communales,

Mesdames, Messieurs les membres de la communauté universitaire,

Madame et Messieurs les docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs,

4D - quatre Dimensions: L'Université dans toutes ses dimensions...

Le titre du Dies 2022, fait évidemment référence au plan d'intentions 2023-2026 de l'Université, placé sous quatre mots-clés : dialogue, digitalisation, diversité et durabilité.

Vous me permettrez de relever que l'Université aurait pu ajouter un 5e D – celui de Défis, les défis auxquels nous devons faire face avec la succession de crises que nous connaissons depuis 2 ans et demi, avec celles qui surgissent chaque jour et celles qui ne manqueront pas de survenir à l'avenir.

L'année passée, nous nous croyions presque sortis de la crise sanitaire – nous ne savions pas que nous attendaient l'agression russe en Ukraine, la crise énergétique, le retour de l'inflation, les cyberattaques et, en Europe, la montée des extrémismes, de partis en marge de la démocratie.

Les défis également d'un changement sociétal ; une nouvelle génération, dont les injonctions, certes parfois contradictoires, doivent nous pousser à penser autrement, à repenser nos acquis pour concevoir et rendre possibles de nouveaux équilibres.

Il nous faut réapprendre l'humilité, l'humilité qu'il y a à admettre que l'on ne peut pas donner des réponses assurées et définitives.

Mais ces défis doivent être des opportunités. En particulier, l'opportunité de faire preuve de créativité dans les réponses à apporter. De défier l'existant pour construire des solutions innovantes.

Mesdames et Messieurs,

Revenons à nos 4 D.

Les Dies 2015 et 2021 étaient placés sous le signe de la diversité (2015) et du dialogue (2021) – je m'arrêterai donc à celui des deux autres D qui m'est cher : la digitalisation.

Le numérique modifie notre rapport au monde. En 20 ans, cette évolution a été marquée par le développement du web, l'arrivée des réseaux sociaux, la généralisation des smartphones, de nouveaux modes de communication et de pensée.

Au niveau de l'enseignement, cela implique des adaptations dans l'ensemble du système de formation, de l'école obligatoire aux hautes écoles.

En effet, l'une des missions fondamentales de l'école est de former de futurs citoyennes et citoyens actifs, créatifs et responsables, capables de s'insérer dans la société. Il est de notre devoir de leur donner les compétences clés pour appréhender les outils d'aujourd'hui et de demain.

Alors qu'une nouvelle discipline informatique a été ajoutée dans la formation gymnasiale à la rentrée scolaire 2021, l'introduction effective de l'éducation numérique dans les classes de l'école obligatoire neuchâteloise dès la 3^e année a eu lieu en août dernier.

En parallèle, l'an passé, je vous annonçais que la stratégie générale de l'État en matière de transition numérique allait être élaborée. Les travaux ont bien avancé ! Dans la volonté de s'inscrire dans une démarche participative, une large consultation publique a été menée durant l'été 2022, pour recenser les attentes et les craintes au sein de l'administration cantonale, certes, mais aussi entre l'État et ses usagers et usagères externes, ainsi qu'avec ses partenaires, dont, bien sûr, l'Université.

Trois choses ont émergé de la consultation ; trois choses toutes simples, presque banales, mais qui nous serviront de principes directeurs.

En premier lieu, la digitalisation doit apporter de la simplification et de l'efficacité dans le fonctionnement interne des collectivités publiques et des écoles, bien sûr, mais d'abord dans les liens avec les usagers et les usagères.

Il doit y avoir une plus-value réelle pour les usagers et usagères : on ne digitalise pas parce que c'est à la mode, mais parce que ça apporte quelque chose !

Le deuxième principe directeur prend une résonance particulière pour la communauté universitaire neuchâteloise en 2022, au vu des récents événements : il s'agit de la sécurisation et de la protection des données personnelles. Vous me permettez de ne pas y revenir plus longtemps...

Après « simplification » et « sécurité », il y aura un troisième principe directeur, qui prend lui aussi une signification toute particulière dans le contexte de la crise énergétique dans laquelle nous nous trouvons ou qui nous menace.

Il s'agit de la sobriété – ou de la durabilité – pour nous référer au thème de ce Dies 2022.

Le numérique est gourmand en ressources et l'on ne saurait en faire abstraction.

La transformation digitale doit permettre de simplifier, d'accélérer et changer les pratiques, de manière sécurisée. Mais changer les pratiques, ce ne doit pas être « ajouter une couche au mille-feuille » : ce doit être non pas en plus, mais à la place de l'existant, dans le souci d'un usage le plus raisonnable et le plus durable possible des ressources.

La digitalisation, la transformation numérique, se relève ainsi être un défi humain avant d'être un défi purement technologique.

Sur cette base, nous élaborons désormais la stratégie digitale cantonale, dont le contenu sera rendu public dans les prochains mois. Une stratégie qui se voudra ambitieuse, mais dont la mise en œuvre tant sur le fond que dans le temps dépendra naturellement des moyens financiers et humains à disposition.

Quant à l'Université, sa vision s'inscrit en adéquation à nos objectifs. Elle reste cependant bien sûr autonome, libre de ses choix et responsable de ses décisions en la matière.

Mesdames, Messieurs,

Dans son programme de législature 2022-2025 présenté en début d'année, le Conseil d'État a identifié parmi les forces de ce canton la qualité et la diversité des filières de formation de notre canton.

L'Université en est un acteur majeur et votre présence aujourd'hui le confirme. Et ensemble nous devons construire des solutions créatives pour faire face aux défis de l'Université.

L'un d'entre eux que je n'ai pas encore mentionné, et qui est d'importance, est celui de la LEHE et de son modèle de financement. Il n'est pas nouveau puisque l'Université s'y prépare depuis 2015, mais il est hautement d'actualité. La fameuse LEHE, la loi fédérale sur les hautes écoles, de 2015, prévoit un financement fédéral non plus basé sur les coûts mais sur les prestations. De fait, le nombre d'étudiantes et d'étudiants devient un critère central pour répartir les subventions fédérales.

Certes, la LEHE protège les universités qui perdent au nouveau système, par un fonds de cohésion – mais pendant huit ans seulement, soit jusqu'en 2024.

Un défi important à l'horizon que d'orienter la politique de l'Université pour obtenir des contributions de base plus élevées, qui à n'en pas douter verra l'Université en sortir plus solide.

Car l'Université dispose d'au moins quatre circonstances favorables, qui convergent toutes vers une situation nouvelle.

D'abord, elle a tout récemment obtenu une accréditation fédérale jusqu'en 2027 – une accréditation sans condition.

Et j'en profite ici pour en féliciter le rectorat bien sûr, mais aussi toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'obtention de cette accréditation, pour leur engagement et leur investissement dans cette procédure exigeante.

En deuxième lieu, l'Université disposera, enfin!, d'un nouveau bâtiment, pour lequel le concours d'architecture, international, vient de s'achever ; le lauréat devrait être connu dans les tout prochains mois et les travaux devraient être terminés à la fin de l'année 2027. Ce n'est pas moins de 7.8 millions actuellement investis par l'État en vue d'un nouveau bâtiment universitaire de près de 80 millions – le plus important projet de construction de l'État depuis près d'un demi-siècle.

Le troisième atout, et le plus important aussi, qui permettra à l'Université de sortir grandie est le fait qu'elle sera conduite jusqu'en 2025 (au moins!) par un rectorat expérimenté, un rectorat qui a notre entière confiance et auquel nous donnerons un mandat clair pour mener les travaux pour l'avenir.

Et finalement, le quatrième élément s'inscrit dans la vision partagée par le Conseil d'État de renforcer l'attractivité de notre canton.

L'attractivité ne se décrète pas, elle se cultive, raison pour laquelle l'État s'engage en faveur d'un canton séduisant, qui concrétise ses projets d'infrastructures et modernise ses structures ; qui se positionne comme leader de la qualité de vie et des conditions-cadres pour les entreprises, qu'un système de formation diversifié doit consolider, lui permettant de concilier développement économique et démographique, lesquels profiteront assurément également à l'Université.

Mesdames, Messieurs,

Les défis qui attendent l'Université sont importants, de même que les opportunités qu'ils représentent.

Et je terminerai ainsi en citant Winston Churchill: « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. »

Soyons optimistes, avec la conviction que l'Université relèvera les défis qui l'attendent et en ressortira donc plus durable, très certainement plus digitalisée mais tout aussi diverse qu'aujourd'hui.

Que vive l'Université de Neuchâtel !